



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

A.D. n° 2021-1817

Commission de gestion du laboratoire vétérinaire départemental
Arrêté portant représentation

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-7,

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental,

Vu la délibération du 15 juillet 2021 portant désignation au sein des commissions attachées aux budgets annexes,

Considérant que le président du Conseil départemental a qualité pour désigner le conseiller départemental appelé à le représenter,

Arrête

Article 1er- Sur désignation de l'Assemblée départementale, le collège des élus siégeant à la Commission de gestion du laboratoire vétérinaire départemental est composée ainsi qu'il suit :

- Monsieur Alain BELLOC
- Monsieur Emmanuel CROS
- Madame Dominique SARDEING
- Monsieur Cédric VAISSIERES
- Monsieur Jean-Claude BERTELLI
- Madame véronique COLOMBLIÉ

Article 2 - Madame Dominique SARDEING, conseillère départementale et vice-présidente du Conseil départemental assure les fonctions de Présidente de la Commission de gestion.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié. Copie en sera adressée aux intéressés.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montauban,

Le 22 SEP. 2021

Le Président,

Michel WEILL